

Cyazypyr®
insecticide

SPECTRE ET ACTIVITÉ

- Très large spectre d'activité* : mouche du chou, altises, chenilles
- Protection des nouvelles feuilles grâce à sa systémie acropétale, après absorption racinaire



Altises adultes et leurs dégâts sur feuilles



Témoin non traité illustrant une forte pression d'altises



Plante protégée avant plantation avec Cyazypyr® en traitement des minimottes

- Formulation spécifique pour le traitement des plants en minimottes

CARACTÉRISTIQUES DE CYAZYPYR® EN TRAITEMENT DES PLANTS

- Protection large spectre jusqu'à un mois après application



- Implantation puissante et homogène
- Opportunités confirmées :
 - de réduire le nombre d'applications insecticides après plantation
 - d'améliorer le rendement commercialisable
- Compatible avec les cahiers des charges les plus exigeants

Votre réussite se construit...



...dès le premier jour

* usages soumis dans le cadre du dossier de demande d'AMM sans présumer de l'obtention d'une homologation pour ces usages.

Cyazypyr® n'est pas encore autorisé à la vente ou à l'utilisation sur les principaux marchés agricoles. Aucune offre pour la vente ou l'utilisation, la publicité ou autre promotion de ce produit n'est autorisée avant la délivrance des autorisations de mise en marché des différents pays. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Copyright © 2020. Tous droits réservés. Tous les produits suivis de la mention ™ ou ® sont des marques déposées ou des marques de commerce de FMC Corporation et ses filiales.

Verimark®

à base de Cyazapyr®

Autorisation de Mise sur le Marché N°2199998 délivrée en application de l'article 53 du Règlement (CE) n° 1107/2009 du 15 avril au 13 août 2020

Substance active	Cyazapyr®(1) 200 g/L
Group IRAC	28 (diamides)
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Usages, cultures et doses	Choux pommés* et Choux à inflorescences* Traitement des plants (minimottes uniquement)* Coleoptères phytophages : altises (<i>Phyllotreta</i> sp.) Cultures (uniquement en plein champ) : brocolis, choux fleurs, choux pommés, choux de Bruxelles Dose : 15 mL / 1000 minimottes (soit 600 mL/ha pour 40 000 plants/ha maximum)
Classement - Délai de rentrée	H410 - 24 heures
Nombre maximal de traitement	1 /ha/an
Délai avant récolte	-
Zone non traitée	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter en bordure des points d'eau un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 20 mètres qui ne peut pas être implanté par la culture.
Protection des abeilles	Spe 8 : Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison.
Protection des riverains et des personnes présentes	Respecter une distance d'au moins 5 mètres entre la rampe de pulvérisation et - L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents ; - L'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement
Protection environnement/eau	SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Equipements de protection individuelle (opérateur et travailleur)	Consulter l'étiquette du produit.

ILS L'ONT TESTÉ

En 2018

« Verimark® contrôle parfaitement la forte attaque d'altises, jusqu'à la fin de l'infestation un mois après plantation ».

d'après compte rendu UNILET CF2018 Q430

En 2015

Verimark® permet d'éviter plusieurs applications d'insecticides, d'augmenter le rendement de 10 % (+2,2 tonnes/ha), par rapport au programme comparé. A noter « l'homogénéité des brocolis protégés avec Verimark® tout au long du cycle ».

d'après compte rendu UNILET B15 Q26

POSITIONNEMENT

Application de pré-plantation sur plants en minimottes (du stade 2 feuilles au stade 5 feuilles étalées)

1

Pulvérisation à fort litrage d'une bouillie de Verimark®



2

Rinçage à l'eau claire pour positionner Verimark® dans la minimotte (sans lessivage en dehors)



FMC ne recommande pas de mélanger Verimark® avec d'autres produits phytosanitaires. Lors de l'application sur minimottes puis des rinçages qui suivent, l'opérateur doit s'assurer que le produit n'est pas répandu dans l'environnement et mettre en place les mesures nécessaires pour éviter tout transfert vers les eaux souterraines, les eaux de surfaces et les zones non cultivées adjacentes.

Après application et plantation des plants traités, ne pas réutiliser les plaques (plastiques, polystyrène, ...) pour élever des plants produits dans le cadre d'une certification agriculture biologique.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Il incombe à l'acquéreur éventuel des produits de consulter l'étiquette et la notice d'emploi avant toute utilisation. Avril 2020 – Annule et remplace toute version antérieure



Verimark® : Suspension concentrée [SC] contenant 200g/L (18,66%p/p) de Cyantraniliprole. A.M.M. n°2199998. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. SPe8 : Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications, se référer à l'étiquette du produit et/ou www.phytodata.com. Verimark® est une marque déposée de FMC Corporation et ses filiales. Homologué et distribué par Cheminova Agro France SAS - 11 bis, Quai Perrache - F-69002 Lyon - Tél. +33 (0)4.37.23.65.70 - RCS Lyon B 352 320 279 - www.fmcagro.fr Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.